Décision n° 2021-0691
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 14 avril 2021
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 28 janvier 2021 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1 et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 14 avril 2021,

Pour la Présidente et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2021-0691
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 14 avril 2021

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
199007082	SUEZ RV ENERGIE	16 LA COURONNE	1 VHF
199103238	ROUSSEL & CIE	76 LE HAVRE	2 UHF
199108384	MAXAM TAN SAS	62 MAZINGARBE	6 VHF
199702741	EKYPAGE	06 ANTIBES	1 VHF
200202195	ROUSSEL & CIE	76 LE HAVRE	1 UHF
200300272	SCIENCES-U LYON	69 LYON 3	1 UHF
200400750	MAXAM TAN SAS	62 MAZINGARBE	1 UHF
200900375	CASTORAMA FRANCE	75 PARIS 19	1 UHF
200901413	MUTUELLE ASSURANCE DES INSTITUTEURS DE FRANCE	75 PARIS 14	1 UHF
201300029	AGENCE LYON SECURITE PRIVEE	69 BRON	1 UHF
201401348	SYNDICAT LOCAL ECOLE DE SKI FRANCAIS DU COL DE PORTE	38 SARCENAS	1 VHF
201500522	SOCIETE THERMALE DE DIVONNE LES BAINS	01 DIVONNE LES BAINS	1 UHF
201600340	GAEC RECONNU DE DECAMPS	31 MONTGAZIN	1 UHF
201600482	GH TEAM FREIGHT PROVINCE	33 MERIGNAC	1 VHF
201600484	GH TEAM FREIGHT PROVINCE	44 BOUGUENAIS	1 VHF
201600678	HYDRO GEC SARL	97 STE ROSE	1 UHF
201600766	GH TEAM FREIGHT PROVINCE	44 BOUGUENAIS	2 UHF
201700150	MAIN SECURITE	13 VITROLLES	1 UHF
201700480	CRUISE FRANCE	44 TREILLIERES	1 UHF
201700879	BOUYGUES BATIMENT NORD-EST	59 VILLENEUVE D'ASCQ	1 UHF

Annexe à la décision n° 2021-0691
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 14 avril 2021

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
201701359	EIFFAGE CONSTRUCTION CONFLUENCES	69 LYON 9	1 UHF
201800158	COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE	75 PARIS 20	1 UHF
201800296	MAIN SECURITE	13 MARSEILLE 8	1 UHF
201800571	ALIPHOS ROTTERDAM RV	59 MARDYCK	2 UHF
201800751	GLOBAL RESPONSE STAFF CONTRACTORS (GRS CONTRACTORS)	75 PARIS 17	2 UHF
201900084	FAYAT BATIMENT	75 PARIS 19	3 UHF
201900150	TUNNELING EQUIPMENT SAS	71 LE CREUSOT	1 VHF
201900774	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	91 PALAISEAU	4 UHF
201900790	ECOVAL 30	30 BEAUCAIRE	1 VHF
201900929	ALTI PROTECT DESIGN	72 ST PAVACE	1 UHF
201900944	PARIS-OUEST CONSTRUCTION	93 ROMAINVILLE	3 UHF
201900960	PARIS-OUEST CONSTRUCTION	93 ST OUEN	3 UHF
202001292	MOUGINS AUTO SPORT	06 MOUGINS	1 VHF
202001382	SPIE BATIGNOLLES ILE-DE-FRANCE	91 BONDOUFLE	1 UHF